



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

www.cc-paysdebray.com

NOTICE SANITAIRE

**APPROBATION
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU
26/10/2022**

SOMMAIRE

1	ADDITION D'EAU POTABLE.....	3
1.1	SITUATION PROJETEE.....	6
2	ASSAINISSEMENT	7
2.1	SITUATION ACTUELLE.....	7
2.2	SITUATION PROJETEE.....	8
3	DEFENSE INCENDIE	8
4	ORDURES MENAGERES.....	8
4.1	SITUATION ACTUELLE.....	8
4.2	SITUATION PROJETEE.....	9

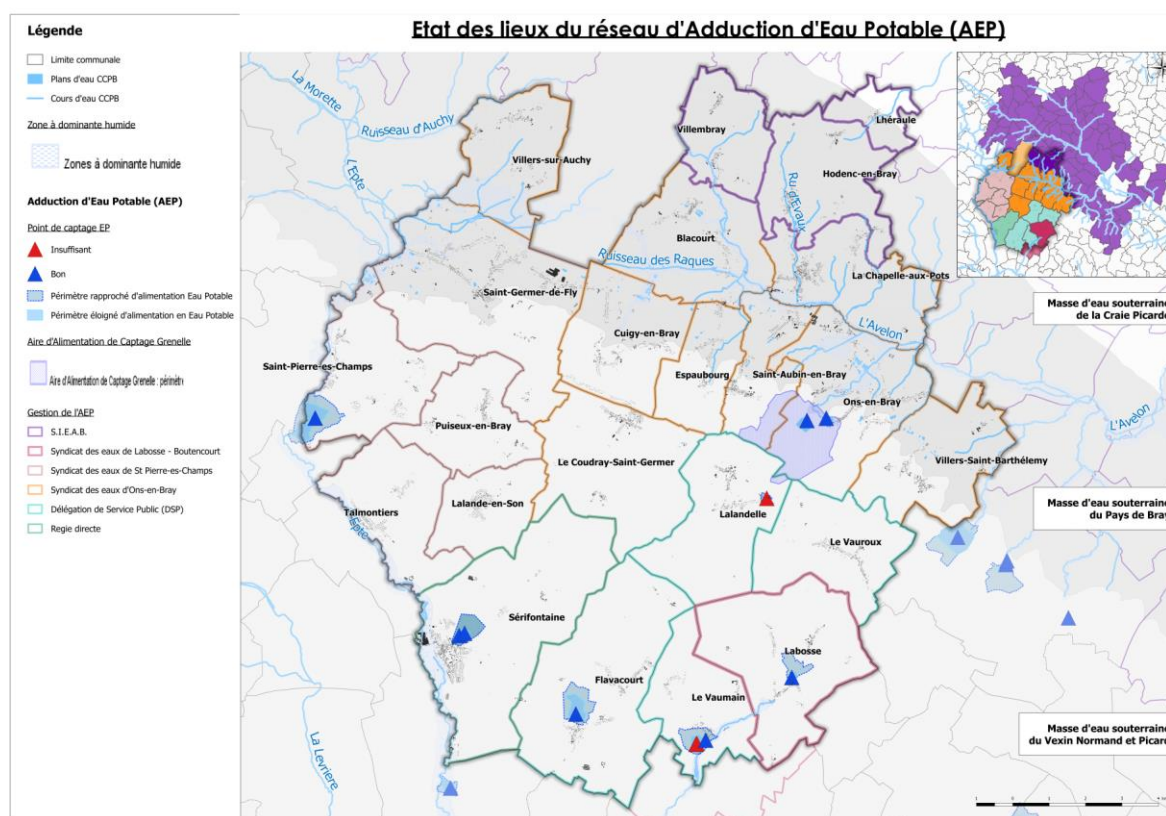
1 ADDUCTION D'EAU POTABLE

Préambule

La Communauté de Communes dispose de 10 points de captage d'eau potable sur son territoire, qui puise dans 3 masses d'eau souterraines. Aucun projet de nouveau point de captage n'est prévu, la ressource des points de captage existants apparaissant suffisante pour les besoins actuels et futurs.

La commune de Flavacourt ne serait pas totalement raccordée au réseau AEP et il y aurait donc quelques constructions isolées alimentées par des puits privés.

Tous ces points de captage disposent de périmètres de protection de la ressource en eau potable (périmètre immédiat, rapproché et éloigné). De plus, les deux points de captage de Ons-en-Bray sont également concernés par une aire d'Alimentation de Captage Grenelle.



La Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) a été créée en décembre 1997. Depuis le 1^{er} février 2019, elle détient la compétence « eau potable » pour l'ensemble des 23 communes membres, cependant certains syndicats perdurent pour lesquels la CCPB est en représentation/substitution au conseil syndical.

La CCPB regroupe :

· 4 syndicats d'eau potable à savoir :

SIAEP d'Ons-en-Bray : Blacourt, Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Ons-en-Bray, Lachapelle-aux-Pots, Le Coudray-Saint-Germer, Saint-Aubin-en-Bray, Villers-Saint-Barthelemy et Villers-sur-Auchy ;

SIAE de l'Agglomération Beauvaisienne : Villembroy, Hodenc-en-bray et Lhéraule ;

L'ancien SIAEP de Saint-Pierre-es-Champs : Lalande-en-son, Puisseux-en-Bray, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-es-Champs & Talmontiers.

Le SIAEP de Labosse-Boutencourt : Labosse ;

- La commune de Flavacourt ;
- La commune du Vaumain ;
- La commune de Lalandelle ;
- La commune du Vauroux ;
- La commune de Sérifontaine.

Elle interagit également avec 4 communes non membres de la CCPB : Boutencourt, Hannaches, Senantes et l'ancienne commune de Troussures devenue aujourd'hui Auneuil.

Les systèmes d'alimentation en eau potable sont gérés par VEOLIA EAU.

a) Les communes du SIAEP d'Ons-en-Bray

Les 9 communes de la CCPB adhérentes à ce syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable bénéficient de leur propre unité de production composée de :

2 forages ;

1 unité de traitement ;

7 réservoirs.

Les forages, alimentent, pas moins de 12 communes dont 3 non membres de la CCPB à savoir Hannaches, Senantes et Troussures. Une interconnexion permet la vente d'eau à la commune de Ferrières-en-Bray via la commune de Villers-sur-Auchy. Les connexions avec la commune de Saint-Germer-de-Fly au niveau des hameaux de Soumarqué et Guillenfosse permettent l'achat d'eau au SIAEP de Saint-Pierre-Es-Champs.

b) SIAE de l'Agglomération Beauvaisienne

Les 3 communes adhérentes à cet important syndicat d'eau (71 communes) et faisant également partie de la CCPB utilisent la ressource en eau fournie par les forages de « Martincourt » et de « Crillon-Bonniere ». Le syndicat dispose de sa propre unité de production composée de :

11 forages ;

26 réservoirs.

c) Les communes de l'ancien SIAEP de Saint-Pierre-es-Champs

Les 5 communes de la CCPB adhérentes à ce syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable bénéficient de leur propre unité de production composée de :

1 forage ;

6 réservoirs.

Le forage alimente les 5 communes de ce syndicat. Néanmoins, le SIAEP réalise des accords d'achat/vente avec le SIAEP d'Ons-en-Bray. Les connexions avec la commune de Cuigy-en-Bray au

niveau du hameau de Saint-Leu et avec la commune de Le Coudray-en-Germer permettent la vente d'eau au SIAEP d'Ons-en-Bray.

d) Les communes du SIAEP de Labosse-Boutencourt

Les communes du syndicat (dont celle de Labosse, membre de la CCPB) bénéficient de leur propre unité de production composée de :

- 1 forage ;
- 3 réservoirs.

Ce forage alimente également la commune de Boutencourt qui se situe hors du territoire de la CCPB.

e) Commune de Flavacourt

La commune de Flavacourt dispose de sa propre unité de production composée d'un forage et de deux réservoirs. En outre, elle dispose d'une connexion d'import/export avec la commune du Vaumain.

f) Commune du Vaumain

La commune du Vaumain dispose de sa propre unité de production composée de 2 forages. Des échanges sont effectués avec la commune de Flavacourt. Elle ne dispose pas de réservoir sur son territoire.

g) Commune de Lalandelle

La commune de Lalandelle ne dispose pas de sa propre unité de production. La commune est alimentée par l'intermédiaire de la commune du Vauroux chez qui elle achète son eau. La commune dispose d'un réservoir de stockage.

h) Commune du Vauroux

La commune du Vauroux ne dispose pas de sa propre unité de production. Elle s'alimente donc en eau par l'intermédiaire d'achat d'eau au SIAE de l'agglomération beauvaisienne via la commune de Troussures. La commune revend également une partie de l'eau achetée à la commune de Lalandelle. En outre, elle dispose d'un réservoir de stockage.

i) Commune de Sérifontaine

Elle dispose de sa propre unité de production composée de :

- 2 forages ;
- 2 réservoirs (1 seul en service, l'autre est by-passé).

Il n'y a pas d'interconnexion avec d'autres services.

Qualité des eaux :

Des dépassements de la norme concernant la présence de Déséthylatrazine ont été relevés entre 2008 et 2019 dans les eaux des communes de Villers sur Auchy, Blacourt, Cuigy-en-Bray, Le Coudray-Saint-Germer, Lachapelle aux Ports, Saint Aubin en Bray, Ons en Bray , Villers Saint-Barthélémy et Espaubourg.

1.1 SITUATION PROJETEE

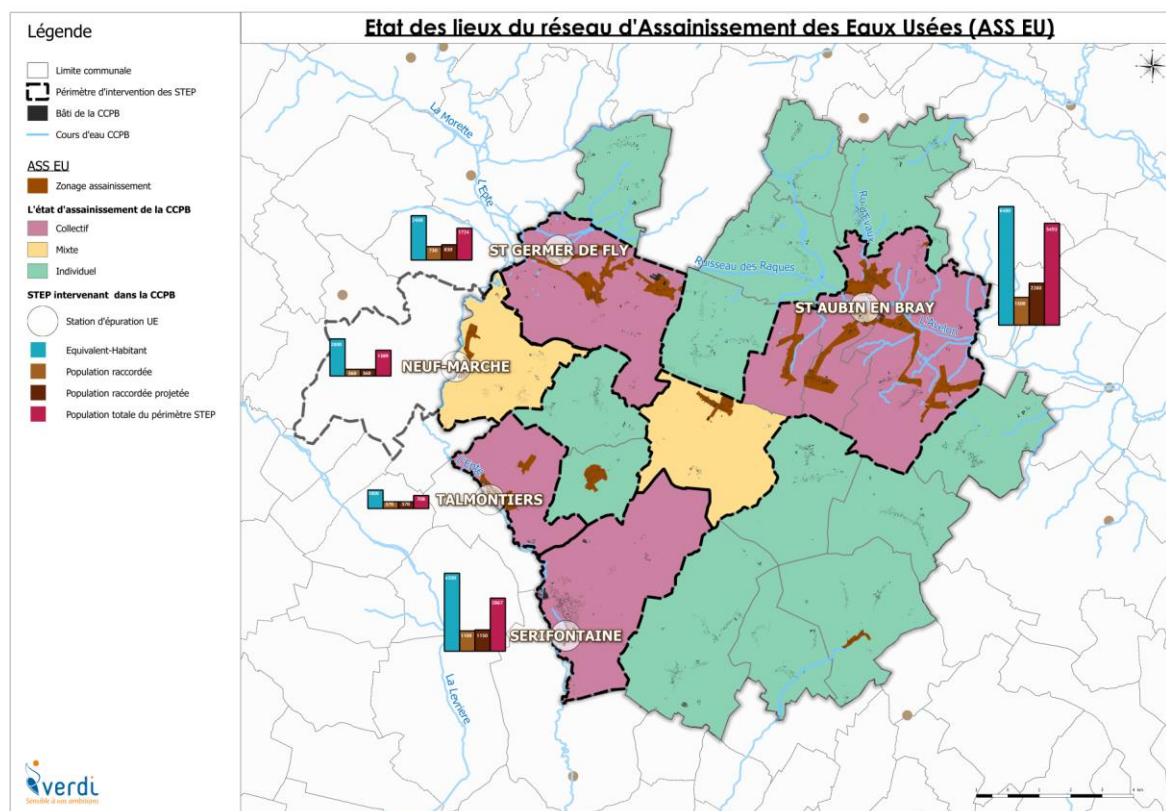
Les tendances démographiques sur lesquelles se basent le projet de PLUi-H, à savoir, une population estimée à 21 350 habitants à l'horizon 2030, pourront nécessiter quelques interventions, mesurées, sur le réseau et les équipements, afin de sécuriser l'accès à la ressource.

2 ASSAINISSEMENT

2.1 SITUATION ACTUELLE

Le territoire intercommunal est couvert pour partie par 5 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP) :

- La STEP de Talmontiers de 1985, 1000 équivalents/ habitants (EH) pour 370 raccordements, dont la capacité est adaptée à l'existant. Des problèmes d'accessibilité pour les engins techniques en charge de l'entretien de la station ont néanmoins été relevés.
- La STEP de Sérifontaine de 2016, 4000 EH pour 1100 raccordements qui dispose d'une bonne marge de manœuvre en terme de capacité.
- La STEP de Neuf Marché de 2015, 2000 EH, celle-ci est située dans le département voisin de la Seine-Maritime et collecte une partie des eaux usées de Saint-Pierre-es-Champs. Les hameaux de la commune fonctionnent en assainissement individuel et seules les constructions du village sont raccordées à la station de Neuf Marché.
- La STEP de Saint-Germer-de-Fly de 2016, 2400 EH pour 730 raccordements, l'équipement est récent et conforme en performance et en capacité de traitement.
- La STEP de Saint-Aubin-en-Bray de 2019, 4500 EH, est une STEP de traitement de boue activée aération prolongée. Son milieu de rejet est l'avelon (eau douce de surface).



On dénombre 14 communes en assainissement individuel sur l'intercommunalité, le contrôle des installations est effectué par le Service Public des Assainissements non Collectifs (SPANC). Des problèmes liés à la conformité des installations au niveau même des habitations sont présents.

Depuis 2012, l'intercommunalité lance des opérations groupées de réhabilitations des systèmes d'assainissement non collectifs pour les particuliers. Ces réhabilitations sont conditionnées par la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissement et ont pour but la remise aux normes des installations déclarées polluantes. A à ce jour 6 communes ont eu la possibilité d'initier des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

2.2 SITUATION PROJETEE

Selon l'extension du réseau d'assainissement collectif, des travaux pourront s'avérer nécessaires.

3 DEFENSE INCENDIE

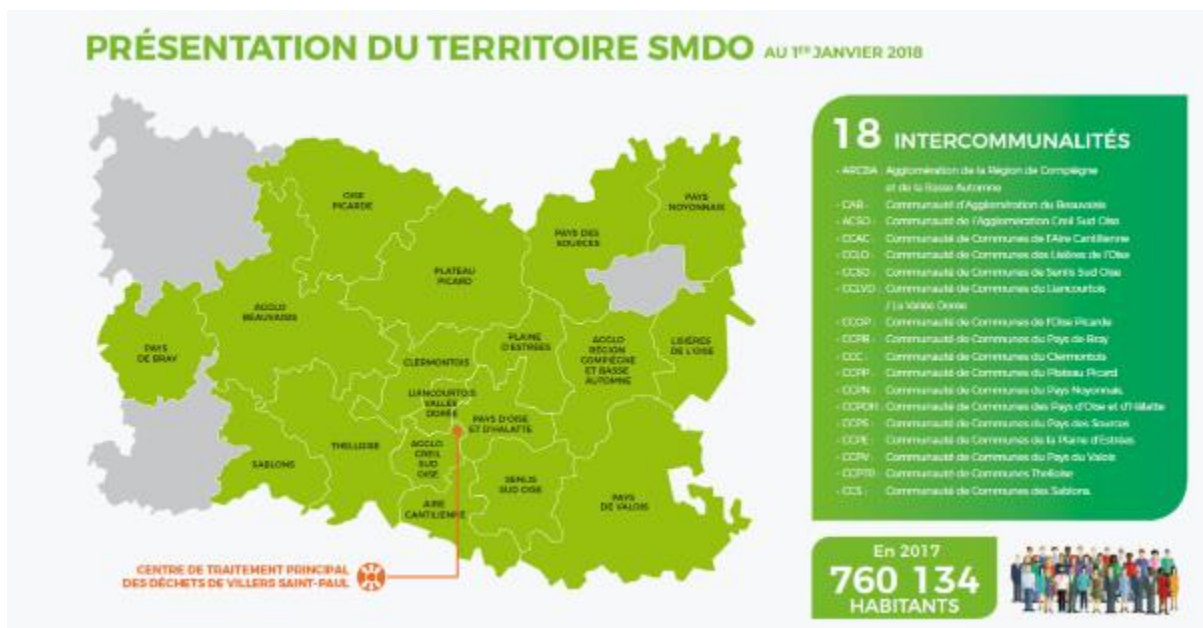
La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 497 points d'eau incendie, dont un indisponible

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de l'Oise a été approuvé le 19 décembre. Il « définit la méthodologie pour évaluer les besoins en eau destinée à couvrir les risque d'incendies bâtimentaires », les quantités d'eau nécessaires pour traiter un incendie ou encore la distance qui doit être observée entre les points d'eau et les bâtiments.

4 ORDURES MÉNAGÈRES

4.1 SITUATION ACTUELLE

Le syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a été créé le 1^{er} Décembre 2016 par arrêté préfectoral du 10 novembre 2016, suite à la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE). L'objectif de cette fusion étant la mutualisation des installations afin d'optimiser le transport et le traitement des déchets ménagers. Le SMDO regroupe ainsi 18 intercommunalités et a pour mission de traiter les déchets des 760 000 habitants de l'Oise concernés, ce qui en fait le plus important syndicat de valorisation des déchets en nombre d'habitants des Hauts-de-France.



Source : SMDO, qui somme nous

Aujourd'hui le syndicat Mixte du Département de l'Oise compte 180 agents et dispose de nombreuses installations pour assurer ses missions :

- Un centre de traitement principal des déchets à Villers-Saint-Paul ;
- Un centre de valorisation énergétique à haute performance énergétique ;
- Un centre de tri modernisé en 2012 ;
- Une plateforme ferroviaire des déchets ;
- Un réseau de 51 déchetteries, 40 appartenant au SMDO et 11 déchetteries gérées par les collectivités de communes ;
- Un centre logistique pour le transport des bennes de déchetteries à Verberie ;

Un projet de grand centre de tri est en cours sur le site de Villers-Saint-Sépulcre et devrait naître début 2019. Celui-ci, d'une capacité de 60 000 tonnes par an, sera doté de nouvelles technologies afin de permettre un tri plus performant avec moins de pertes de recyclables dans les refus.

La Communauté de Communes du Pays de Bray disposait sur son territoire de 5 déchetteries sur les communes suivantes: Flavacourt, Lachapelle-aux-Pots, Saint-Germer-de-Fly, Sérifontaine et Talmontiers.

La déchetterie de Talmontiers a fermé définitivement le 1^{er} juin 2018, celle de Flavacourt devrait fermer le 1^{er} octobre 2018.

Une recyclerie est également implantée sur la commune de Lachapelle-aux-Pots sur la ZA le Grand Pré, le SMDO dispose au total de 9 recycleries sur l'ensemble de son territoire. Les recycleries permettent la collecte des biens encore en bon état de fonctionnement de propriétaires souhaitant s'en séparer, ceux-ci sont remis en état puis revendu d'occasion. Il s'agit ainsi d'éviter de jeter et gaspiller des objets dont on ne se sert plus en permettant leur réutilisation par autrui.

4.2 SITUATION PROJETEE

La hausse de la population envisagée, ne devrait pas avoir d'impact immédiat sur la gestion des déchets. A noter qu'un secteur en extension est prévu pour le développement de la déchetterie de Lachapelle aux Pots